

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 12 (1939)

Heft: 11

Rubrik: Annonces et renseignements commerciaux ; nouvelles et communiqués divers ; documentation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

r é d a c t i o nA. Hoechel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève**é d i t i o n**Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne**Commission de rédaction :**LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ;
Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A.
Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.**Abonnement :**Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux
et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622**S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT**
ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TEL. 3 54 26**Liste des emplois vacants**

1120. **Technicien-architecte** diplômé, éventuellement **architecte**, pour la réalisation (plans d'exécution, conduite des travaux, décomptes) de grandes constructions (caves) antiaériennes, ainsi que d'un entrepôt en charpentes métalliques. Entrée au plus tôt. Bureau d'architecte au nord de la Suisse. Connaissance de l'allemand.
1122. Jeune **technicien-architecte** diplômé, éventuellement **architecte**, ayant des aptitudes artistiques. Entrée immédiate, en qualité de remplaçant. Bureau d'architecte de Zurich.
1142. **Ingénieur ou technicien**, conducteur de travaux indépendant, ayant une assez longue expérience en constructions en béton armé du bâtiment. Entrée immédiate. Durée de plusieurs mois. Suisse centrale. Connaissance de l'allemand.

S. A. L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 14, rue de St-Jean.
 Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
 Trésorier : Roger Rehfous, 32 bis, rue de Lyon.
 Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hoechel, Ed. Wiedmer,
 Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonnet,
 Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltramare, F. Qué-
 tant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.

Compte de chèques postaux I 1556. Les membres de la société reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».**A. D. E. A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE**

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux I 4624

Local : Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.

COMITÉ POUR L'EXERCICE 1938-1939 :

	Tél. bureau	Tél. partic.
Président : M. René Lachenal , 54, route de Malagnou	—	5 18 28
Vice-président : M. Henri Berthoud , 1, rue du Pré-Naville	—	4 06 60
Secrétaire : M. Pierre Du Bochet , Petit-Pont, Vésénaz	2 80 00	8 22 63
Vice-secrétaire : M. Edouard Gollion , 110 b, rue de Carouge	2 80 00	—
Trésorier : M. William Buttex , Offres d'empl. : 87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation : M. André Tomiloff , professionn. : 38, rue de Lyon	—	—
Bulletin : M. Paul Amey , spect. popul. : 5, rue de Carouge	4 62 19	5 14 03

Pour les renseignements concernant les contrats collectifs, s'adresser au président.

U. S. A. L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
 Vice-présid. : Arthur Freymond.
 Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
 Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
 Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoechel, M. Weiss,
 M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Lateltin.

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

COMITÉ EN CHARGE :

Président : M. **Ernest Marlétaz**,
8, ch. de la Cure, Chailly. Tél. bur. 2 49 71 ; dom. 2 35 82.

Secrétaire corr. : M. **Charles Hermann**,
journal : Petit-Valentin, 6. Tél. bur. 2 24 11 ; dom. 3 57 25.

Secr. adjoint : M. **Jean Recordon**,
2, avenue Floréal.

Caissier : M. **Adrien Chevalley**,
67, av. de France. Tél. bur. : 2 24 11 ; dom. : 2 24 74.

SERVICE DE PLACEMENT : M. **Charles Meylan**,
31, avenue de France. Tél. bur. : 2 49 71.

Local : Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
 Membres du Comité de direction : MM. Alex. Aubert, J. Déléamont,
 Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.

Secrétaire général : P. Schumacher.

Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieuxseux, Genève.

**S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION
LAUSANNE**

Président : M. Jaton Ernest, fonctionnaire postal.
Secrétaire : M. Weiss Marius, fonctionnaire postal.
Caissier : M. Bovey Emile, fonctionnaire postal.
Membres adjoints : M. Cosendal Marcel, fonctionnaire postal.
M. Hugli Fritz, fonctionnaire C. F. F.
Siège social : St-Laurent, 20.

A louer de suite ou date à convenir :

Prélaz : Maisons familiales et appartements de 4 pièces, confort et jardins. Prix très modérés. Pour visiter s'adresser à M. L. Paris, avenue de Morges, 79.

Pré-d'Ouchy : Appartements de 2 et 3 pièces, bien situés, chauffage général et bains. Pour visiter, s'adresser à M^{me} Destraz, avenue de la Harpe, 31.

Fleurettes : Deux appartements de 3 pièces (évent. 2 pièces), prix très avantageux. Chauffage local et bains. Pour visiter s'adresser à M^{me} Papa, chemin du Mont-Tendre, 5.

Montolivet : Plusieurs appartements de 2, 3, 4 et 5 pièces. Avec ou sans chauffage général et eau chaude. Pour visiter, s'adresser à M^{me} Junod, chemin des Paleyres, 4.

Fontenay : Un appartement de 3 pièces, avec jardin. Tout confort. Pour visiter s'adresser à M^{me} Limat, chemin de Fontenay, 14.

Bureau de location : Saint-Laurent, 20, 1^{er} étage. Téléphone 3 14 75. Ouvert de 10 h. à 12 h. 15 et de 15 h. à 18 h. 15. Fermé le samedi après midi.

AVEZ-VOUS PRIS TOUTES VOS PRÉCAUTIONS ?

COMMENT FEREZ-VOUS DEMAIN LA CUISINE ?

A L'ÉLECTRICITÉ, COMBUSTIBLE SUISSE !

CHAUFFAGES CENTRAUX TOUS SYSTÈMES

NOUVEAU : CHAUFFAGE PAR RAYONNEMENT = ÉCONOMIE

ET HYGIÈNE

SERVICE D'EAU CHAUDE

VENTILATION

C. BOULAZ & C^{ie} S. A.

21-23 St-Roch - Lausanne - Téléphone 2 72 62

Une seule adresse :

TAVELLI & BRUNO S. A., NYON

GENÈVE • LAUSANNE • SION • BERNE

PRODUITS MÉTALLURGIQUES

APPAREILS SANITAIRES

Dépositaires pour la Suisse des Profils spéciaux pour menuiserie métallique „Montataire„

Société suisse des ingénieurs et des architectes (S. I. A.)

VIII^{me} Concours de la Fondation Geiser

Le Concours Geiser, organisé tous les quatre ans par le Comité central de la S. I. A., grâce à une somme provenant du Fonds Geiser, est destiné, dans la règle, à favoriser l'étude d'une question de portée générale. Il s'adresse successivement à chacune des branches représentées au sein de la S. I. A. Il est ouvert à tous les citoyens suisses.

Cette année, c'est aux architectes que le jury désigné par le Comité central a proposé le sujet suivant : **Problèmes actuels des concours d'architecture.**

L'étude de cette question vient à son heure. De nombreux concours n'ont pas donné les résultats escomptés. Des infractions aux « Principes de la S. I. A. en Matière de Concours d'Architecture » ont été signalées de plus en plus fréquemment. Souhaitons donc que d'utiles enseignements se dégagent des travaux primés, dont nous donnons ici le palmarès, et signalons que le « Bulletin technique » entreprendra prochainement la publication du rapport du jury et des deux travaux en français classés en premier rang. (Réd.)

L'assemblée générale dans laquelle l'ouverture des enveloppes du Concours Geiser devait avoir lieu ayant été renvoyée à plus tard, le Comité central a décidé de procéder lui-même à l'opération. L'ouverture des enveloppes, qui eut lieu le 6 octobre 1939, a permis d'attribuer les prix aux auteurs suivants :

- 1^{er} rang : N^o 11 Prix 350 fr. Auteurs : MM. R. Schwertz et H. Lesemann, architectes, à Genève.
 N^o 12 Prix 350 fr. Auteurs : MM. M. Piccard, R. Loup, J. Perrelet et L. Stalé, architectes, à Lausanne.
 N^o 15 Prix 350 fr. Auteurs : MM. O. et E.-M. Stock, architectes, à Zurich.
- 2^{me} rang : N^o 7 Prix 250 fr. Auteur : M. F. Sommerfeld, architecte, à Zurich.
 N^o 14 Prix 250 fr. Auteur : M. W. Vetter, architecte, à Paris.
- 3^{me} rang : N^o 1 Prix 150 fr. Auteur : M. H. Bernoulli, architecte, à Riehen/Bâle.
 N^o 6 Prix 150 fr. Auteurs : MM. B. Rahm, D. David et E. Jauch, architectes, Hallau, St-Gall et Stockholm.

Concours pour l'étude des plans d'une infirmerie à construire à Cully

Le Comité de l'infirmerie de Lavaux ouvre un concours pour l'étude des plans d'une infirmerie qu'il se propose de construire à Cully au lieu dit « Les Colombaires ».

Le jury est composé de MM. V. Desfayes, membre du Comité de l'infirmerie, Aran ; C. Cérésolle, docteur, Rolle ; Ch. Thévenaz, architecte, Lausanne ; J. Hugli, architecte, Yverdon ; E. Bron, architecte, Riex. Comme suppléants : MM. H. Bessat, membre du Comité de l'infirmerie, Lutry, et F. Gilliard, architecte, Lausanne.

Sont admis à concourir :

- Les architectes originaires du district de Lavaux et domiciliés régulièrement dans le canton de Vaud ;
- Les architectes de nationalité suisse domiciliés ou établis depuis un an au moins dans le district de Lavaux et les districts limitrophes de Lausanne et Vevey.

Récompenses : Une somme de 6000 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie aux auteurs des quatre meilleurs projets.

Le Comité de l'infirmerie se réserve d'acheter tout projet lui paraissant utile, mais non primé par le jury, en versant à son auteur le 75% de la valeur de la dernière prime décernée.

Terme : 10 février 1940, à 18 h.

Le programme du concours peut être obtenu moyennant dépôt d'une somme de 5 fr. auprès de M. Georges Blondel, bureau du receveur de l'Etat, à Cully, de 8 à 12 h.

Union suisse pour l'amélioration du logement, Section romande

Une séance de comité a eu lieu à Lausanne, le 28 octobre 1939 à laquelle furent présents MM. F. Gilliard, président, Hoehel, Huelin, A. Jaquet, Jaton, Ribl, Schumacher, Veillard et Weiss. Sont excusés MM. Freymond et Chapallaz.

Le président rappelle qu'en raison de la mobilisation, le Comptoir — où nous devions tenir notre assemblée générale — n'a pas été ouvert. Notre section était représentée à l'assemblée générale de l'Union suisse à Zurich, les 3 et 4 juin, où nous avons apporté nos félicitations pour le XX^{me} anniversaire de la fondation de l'Union. Nous avons constaté avec plaisir le bon crédit dont jouit l'Association genevoise du « Coin de Terre » auprès du Comité central.

La mobilisation générale, qui bouleverse l'économie du pays, perturbe aussi l'habitation ; les coopératives de logement ont enregistré brusquement un déchet de 10 % dans les rentrées de loyers qui a pu être, par la suite, réduit à 3 %.

Notre comité n'a pas pu avoir une activité aussi étendue qu'il l'aurait voulu. Il a participé, par son président, aux assemblées des sociétés coopératives de Lausanne et de Montreux. Il constate que nos locataires sociétaires sont souvent trop exigeants, au risque de compromettre leur entreprise. Notre journal continuera à paraître et le président remercie le rédacteur de la peine qu'il se donne malgré les difficultés.

M. Ribl rapporte sur les comptes : les démissions ont ramené notre effectif à 59 membres. L'exercice se termine cependant par un boni de 283 fr. 65. MM. Bovay et Giorgis, vérificateurs, proposent d'approuver les comptes.

Il est décidé que le bilan et les comptes de profits et pertes seront publiés dans notre organe après avoir été expurgés du fonds de roulement qui concerne le Comité central.

Le président signale les **statuts modèles établis pour sociétés coopératives d'habitation** par les soins du Comité central et qui tiennent compte des nouvelles dispositions du Code des obligations.

M. Jaquet donne quelques renseignements sur le « Coin de Terre » (Genève). Cette association a pu constituer un fonds spécial pour venir en aide aux locataires en difficulté, ce qui sera certainement le cas de plusieurs sociétaires mobilisés. Une disposition semblable a été organisée dans la Société coopérative « La Maison familiale » (Lausanne).

M. Weiss expose les grandes difficultés des coopératives d'habitation de Lausanne et signale que les secours alloués aux mobilisés sont absolument insuffisants pour faire face au paiement du loyer. Les caisses de compensation viendront-elles à temps et seront-elles suffisamment efficaces ?

La situation de certains propriétaires appelle aussi une intervention, soit par suspension des amortissements d'hypothèques soit par d'autres mesures.

Une longue discussion sur la question des abris D. A. P. et sur les économies à réaliser par le chauffage viennent souligner la nécessité des démarches entreprises par le Comité central.

Le président rappelle que **notre section aura vingt ans d'existence l'année prochaine.** Il propose de marquer cette étape, par exemple, par un numéro spécial de **Habitation** où seraient évoqués le travail accompli par les pionniers tels que Camille Martin et l'évolution de la construction au cours de ces vingt ans.

Un autre domaine d'activité serait celui des **Jardins ouvriers.** M. Jaquet expose les démarches faites auprès de la Confédération qui s'intéresse à cette question. Il montre les projets en cours consistant, outre l'organisation des jardins ouvriers, dans la construction de logements en liaison avec la culture maraîchère. Ces logis de campagne, de trois pièces et cuisine, d'une exécution très simple, pourraient être fournis pour 50 fr. par mois.

D'autres membres présents indiquent également les efforts accomplis par d'autres sociétés pour doter les habitants de jardins ouvriers.

(Résumé du procès-verbal établi par M. Veillard.)

Eclairage des hôtels et des restaurants

Depuis un certain temps, les intéressés au développement du tourisme en Suisse multiplient leurs efforts en faveur de cette branche de notre économie nationale, et non sans succès, semble-t-il. Il en découle de nouvelles tâches à accomplir, en particulier offrir à nos hôtes le maximum de confort et de commodité.

Or, par suite de la dépression économique qui sevit ces dernières années, pas mal de choses sont fortement démodées dans le monde de l'hôtellerie : c'est notamment trop souvent le cas de l'éclairage. Aussi, pour faciliter le travail de modernisation des tenanciers d'hôtels ou de restaurants, l'excellent institut portant la raison sociale **Office d'éclairagisme** — fondé par différents groupements aux fins d'étudier, d'une façon toute désintéressée, tout ce qui concerne les moyens de perfectionner l'éclairage, tant public que privé — vient de publier, en collaboration avec un architecte spécialiste, une brochure illustrée que chacun peut se procurer en s'adressant audit Office d'éclairagisme, à Zurich, Bahnhofplatz 9.

Eclairage d'autrefois

Voici un article retrouvé dans une revue de 1854, article qui jette un regard dans l'avenir que nous vivons actuellement et dont la conclusion est presque prophétique :

« A mesure que les sociétés humaines ont marché vers la civilisation, elles ont attaché de plus en plus d'importance aux moyens de remplacer la lumière du jour par des lumières artificielles, dans l'intention de se rendre indépendantes des heures variables du lever et du coucher du soleil. On s'est éclairé avec les copeaux et les baguettes de bois résineux, encore en usage en Islande ; avec les matières grasses et huileuses, brûlant avec ou sans meche ; enfin on a eu des

torches d'étope enveloppées de résine ; et, plus tard, les bougies et les chandelles, où le suif et la cire ont remplacé la résine des torches. Les cierges sont aussi d'une haute antiquité. La fin du dernier siècle, si féconde en inventions utiles à la société, fit faire un grand pas à l'art de l'éclairage, lorsque Argand substitua aux anciennes lampes à lumière terne et débile, l'éclat puissant des lampes ou la combustion de l'huile est activée par un courant d'air déterminé par une cheminée en verre, et dont l'illumination équivalait à celle d'un lustre garni d'un grand nombre de bougies.

» La construction de ces appareils, qui ont pour principe commun une meche continuellement en contact, tant au dedans qu'au dehors, avec un courant d'air qui renouvelle sans cesse l'élément nécessaire à la combustion intense de l'huile, a été variée de mille manières différentes. L'inventeur Argand fut, quelque temps, presque dépossédé de l'honneur de sa découverte par Quinquet, dont le nom s'associe encore, à tort, à celui d'Argand pour l'invention des lampes à courant d'air. L'huile antique avait repris sa prééminence si longtemps perdue, et la lampe, bannie des salons depuis plusieurs siècles, y rentrait victorieuse, avec ses cheminées transparentes de verre et son éclat incomparable. Les lustres des théâtres eux-mêmes adoptèrent les globes qui portaient à leur centre la lampe d'Argand. On aurait cru que l'industrie humaine avait dit son dernier mot ; mais la puissance des besoins collectifs qui, en augmentant la consommation, fait disparaître tout ce qu'auraient de trop dispendieux les fabrications destinées à un seul individu, a provoqué encore deux degrés de progrès ultérieur dans la science de l'éclairage, savoir, l'éclairage au gaz et l'éclairage électrique. »

Or si, depuis lors, l'éclairage au gaz a vécu, il ne pouvait s'agir à cette époque, concernant l'éclairage électrique, que du début de l'arc voltaïque qui possédait d'innombrables inconvénients, et non de la lampe à incandescence, puisque, en 1854, Edison avait sept ans ! Dans tous les cas, si l'auteur anonyme de cette citation revenait sur terre, malgré ses prédictions, il ouvrirait de grands yeux étonnés.

(Electrocorrespondance.)



On vous attaque à tort ?

Vous êtes dans votre droit ?

Rien que pour le prouver, que de soucis, de temps, de frais... Assurez votre responsabilité civile comme propriétaire d'immeuble. Nous vous défendrons. S'il le faut, nous payerons pour vous.

**ASSURANCE MUTUELLE
VAUDOISE, LAUSANNE**

298

Exposition de l'Oeuvre à Genève

Les amateurs de beaux objets créés par nos meilleurs artistes dans le domaine de l'art appliqué sont invités à visiter l'exposition organisée par Bernard Goerg, à la rue du Rhône, jusqu'au 20 décembre. Les vitrines mises à la disposition du Groupe genevois de l'Oeuvre ne doivent pas manquer d'attirer l'attention des amis de nos artistes.

Contrat de travail normal pour les domestiques dans le canton de Berne

Le Conseil d'Etat bernois, donnant suite aux efforts accomplis en faveur du relèvement de la profession des employées de maison, a promulgué, le 28 février 1939, un Contrat de travail normal pour les domestiques, avec entrée en vigueur immédiate. Deux autres cantons possèdent déjà un contrat semblable : Vaud, Zurich.

Trolleybus en Angleterre

Prenant la parole au cours d'un banquet de la « Coal Industry Society », M. Leslie Burgin, ministre anglais des transports, n'a pas craint d'affirmer qu'il trouvait les trolleybus bien préférables aux tramways et que tout le monde souhaitait le remplacement progressif de ces derniers.

En effet, dans la seule ville de Londres, 798 trolleybus étaient en service, en mars 1938, et 580 nouveaux véhicules étaient, à cette époque, en construction. Après transformation totale, le réseau nécessitera 2700 trolleybus.

Nombreuses aussi sont les villes de province qui ont adopté ce mode de transport et en généralisent l'emploi au fur et à mesure de la suppression des lignes de tramways. Si bien que, pour toute la Grande-Bretagne, le nombre de trolleybus en service est actuellement voisin de 3000, soit dix fois plus qu'il y a dix ans.